



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté modificatif n° 17-06/31-PREF-CAB de l'arrêté n°2015-01 du 22 juin 2015
Portant composition de la Commission Départementale
de la Sécurité des Transports de Fonds d'Eure-et-Loir**

LA PREFÈTE D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions réglementaires du livre III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure ;

Vu le courrier du 12 mai 2017 de l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement ;

Vu les éléments transmis par la société LOOMIS le 23 août 2016 ;

Vu les éléments transmis par Carrefour Chartres le 9 juin 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-01 du 22 juin 2015 portant composition de la commission départementale des transports de fonds d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

Arrête :

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 est modifié comme suit :

Au titre des représentants locaux des établissements de crédit :

conformément à la proposition de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, est désormais représentant des établissements de crédit, en remplacement de Madame Nadia FLAMENT:

– Monsieur Maurice FERME, Responsable de la sécurité au Crédit Agricole Val de France à Chartres.

Au titre des représentants locaux des établissements commerciaux de grande surface :

Conformément à la proposition de Carrefour Chartres, est désormais représentante des établissements commerciaux de grande surface en remplacement de Monsieur Patrice REBUFFO :

– Madame Véronique BAILLAVOINE, Manager sécurité au Centre commercial Carrefour

Au titre des représentants des entreprises de transport de fonds :

Conformément à la proposition de la société LOOMIS, est désormais représentant des entreprises de transport de fonds en remplacement de Monsieur Patrice VARY :

- Monsieur Loïc BOURREAU, Responsable des Agences de Blois et d'Orléans, Société Loomis,

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 sont sans changement

Article 3 : Monsieur le Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et dont une copie sera notifiée à chaque membre de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds.

Chartres, le 28 juin 2017

**Pour la Préfète,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,**

Christophe LANTERI